

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-et-un février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI
Marie-Claude CERANA à Philippe DALBON

Secrétaire de séance : Florence FAIS

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 17 février 2017	Vendredi 17 février 2017	Mardi 28 février 2017

1 - Signature d'un avenant au marché de fourniture de repas du multiaccueil

Par décision en date du 5 août 2016, le Maire a confié le marché de fourniture de repas du multiaccueil à la société SHCB située à SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Il s'avère nécessaire, après quelques mois de mise en place de ce service, de prendre un avenant à ce marché afin de créer un nouveau prix pour la fourniture de goûters. Il est précisé que le montant global du marché est inchangé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cet avenant et tous documents afférant à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant et tous documents afférant à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

